

Département des
Pyrénées Atlantiques

EXTRAIT DUREGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE AINHOA

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 14

Absents : 1

Votants :

- Pour : 14
- Contre : 0
- Abstention : 0

Date et affichage de la convocation : 25/10/2024

Délibération n°47

Séance du 30 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le trente octobre à 20h30

Le Conseil Municipal d'AINHOA, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la commune, sous la présidence de Monsieur Michel IBARLUCIA, Maire.

PRESENTS : GARAT Jean-Michel, HARIGNORDOQUY Michel, IBARLUCIA Michel, JAUREGUIBERRY Michel, LEIZAGOYEN Sylvie, MARTICORENA Mayder, SANZBERRO Jean-Philippe, ECHINARD Emmanuel, Cécilia LARRALDE, PALLEC Bernard, ITHURBIDE Fabien, INÇABY Emile, COMET Claude, LAGARDE Laurent,

ABSENTS : MIHURA Nathalie

PROCURATIONS :

A été nommée secrétaire de séance : Cécilia LARRALDE

OBJET : DEPLACEMENT D'UNE PORTION DU CHEMIN RURAL DIT KAPERAKO BIDEA, SUPPRESSION ET ALIENATION DE L'ANCIENNE EMPRISE PAR VOIE D'ECHANGE

Le Maire expose qu'à la suite de la prise en considération, par délibération en date du 28 août 2024, d'une proposition de déplacement d'une portion du chemin rural dit Kaperako bidea, et de suppression et d'aliénation de l'ancienne emprise par voie d'échange, il a fait procéder à une information au public de l'opération projetée.

PAR CES MOTIFS,

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE

- le déplacement d'une portion du chemin rural dit Kaperako bidea, conformément au plan parcellaire ci-annexé ;
- la désaffectation d'une portion du chemin rural dit Kaperako bidea, conformément au plan parcellaire ci annexé ;

- l'échange aux conditions suivantes :
 - Mme Caillabet Simone née Larronde cède à la Commune
 - la parcelle cadastrée section B n°523 p2 d'une superficie de 221 m²,
 - la parcelle B n°525 p2 d'une superficie de 59 m²
 - la parcelle B n°523 p4 d'une superficie de 383 m²
 - la parcelle B n°523 p5 d'une superficie de 396 m²
 - la Commune cède à Mme Caillabet Simone née Larronde une partie de l'ancienne emprise du chemin rural dit Kaperako bidea d'une superficie de 291 m²,
 - l'échange a lieu sans soulte
- l'incorporation dans le réseau des chemins ruraux de
 - la parcelle cadastrée section B n°523 p5
 - la parcelle cadastrée section B 523 p4
 - la parcelle cadastrée B523 p2 et B525 p2 dans le chemin rural dit Kaperako bidea
- Les frais d'acte seront pris en charge par Mme Caillabet Simone née Larronde

CHARGE le Maire d'effectuer toutes les démarches et formalités requises en vue de réaliser cette opération, notamment de mettre le tableau et la carte des chemins ruraux à jour et d'établir l'acte authentique correspondant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Secrétaire de séance

Cécilia LARRALDE



Le Maire

Michel IBARLUCIA

